

# Piégeage : attention danger !

HADOL

Les photos exhibées par Claude Maurice, de l'association Oiseaux nature, sont parlantes. Des chats estropiés et durement mutilés du côté de Rochesson notamment. Des maîtres affolés et révoltés. « Ces chats n'ont rien demandé à personne et pourtant ils ont été pris dans des pièges destinés à des animaux nuisibles. C'est effroyable. » Et des cas de ce type, le militant en a vu pas mal passer ces derniers

## Piégeage : réglementation

Suite au décret du 23 mars 2012, le classement comme « nuisibles » des dix espèces suivantes relève désormais d'un arrêté ministériel : corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, pie bavarde, étourneau sansonnet, renard, fouine, martre, belette, putois...

De ce fait, les dix espèces citées ci-avant ne sont plus classées « nuisibles » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Par conséquent, leur piégeage et leur destruction à tir ne sont plus autorisés, de même que leur régulation par les gardes-chasse particuliers.

Cependant, le tir du renard en tant que gibier est toujours possible pour les détenteurs de bracelets de tir d'été. Les six espèces suivantes demeurent classées « nuisibles » : rat musqué, ragondin, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur, bernache du Canada. Ces six espèces peuvent donc, toute l'année, être piégées en tout lieu, détruites à tir, déterrées avec ou sans chien et régulées par les gardes-chasse particuliers.

temps.

Il a été alerté par des propriétaires d'animaux qui ont fait les frais de ces machines barbares destinées à éloigner renards et autres animaux considérés comme nuisibles. Ainsi que par des vétérinaires qui sont parfois obligés d'avoir recours à l'euthanasie devant des blessures trop lourdes pour les animaux domestiques.

« Ces victimes ont signalé ces faits à l'ONF, la DDT (Direction départementale des territoires) et d'autres instances et aujourd'hui, elles n'ont plus que nous comme recours. » C'est la SVPA (Société protectrice des animaux) qui a finalement dirigé les victimes vers Oiseaux nature. Le message du militant de la faune est ferme. Cela n'aurait pas dû arriver.

« Nous déplorons que le piégeage continue envers des animaux comme le renard ou la fouine qui n'ont rien de très dangereux. Il suffit juste de se protéger. Surtout que certains font ça de manière sauvage,

sans autorisation. Pour piéger, il faut être agréé et respecter des règles strictes. »

Claude Maurice est ferme sur le sujet. « Il ne faut pas se leurrer. Les animaux capturés par ces ustensiles survivent rarement. En dehors de quelques chiens ou chats qui réussissent à s'échapper. Quant aux espèces visées par les piégeurs, comme le renard, si elles doivent survivre dans une zone, elles le feront. Le piégeage n'est pas la panacée. »

### « Technique barbare »

Et l'homme de rappeler que le piégeage reste « une technique barbare ». Tels le piège à mâchoire ou le piège à lacet. Sans oublier la traditionnelle cage qui permet de capturer l'animal entier, mais qui fait de gros dégâts collatéraux : écureuils, hérissons. Pour le militant, une biodiversité équilibrée se doit de permettre la cohabitation entre toutes les espèces.

« L'impact du renard est

mineur sur les volailles et élevages par rapport à son rôle de fossoyeur de déchets. Certes, c'est une race prolifique mais penser que l'on va régler ce problème en le piégeant, c'est utopique ! »

Des études ont montré qu'il ne sert à rien de tenter d'éradiquer la race. « Une expérience tentée près de Nancy pour lutter contre l'échinococcose s'est soldée par un échec. Si l'on prélève les vieux renards, les jeunes sont plus vigoureux encore. Et plus marqués par le parasite. » Le message est donc clair à ses yeux : « Tentons de cohabiter avec les espèces, c'est mieux pour tout le monde. »



Jean-Michel Zuliani élève plusieurs sortes de poules.

S.L.

## Un poulailler sous haute surveillance

Pour se préserver du goupil mangeur de poules, cet éleveur amateur d'Hadol a trouvé LA solution. Il a entouré son poulailler d'une clôture électrique. Un système efficace, confie Jean-Michel Zuliani, qui ne lui a pas coûté trop cher. « Juste un petit investissement de 200 euros », confie-t-il devant son installation. Ce passionné d'espèces originales installé en pleine nature – il élève des wyandottes et des brækels - ne se voyait pas faire prendre des risques à ses petits amis ailés. « J'ai des collègues de la société avicole vosgienne qui ont été attaqués et ont perdu des animaux. Pas question de prendre des risques. » Pour autant, il ne se voyait pas installer des pièges et provoquer des dégâts chez les prédateurs. « Le renard est un animal utile qui mange les campagnols. D'ailleurs, s'il a à manger. Il ne viendra pas », note celui qui vit proche de la nature et entend respecter faune et flore. « Le piégeage me pose un vrai problème éthique. Je préfère juste protéger mes animaux. C'est une technique simple et accessible par clôture électrifiée. » D'ailleurs, il possède aussi un couple de coureurs indiens, des canards qui ne volent pas et vivent en totale liberté. « Nous les rentrons la nuit dans le poulailler. Nous y tenons, ils mangent les limaces. A la campagne, ils nous sont très utiles. L'impact du renard sur les volailles est mineur. Il ne faut pas se voiler la face. Nous devons cohabiter en bonne intelligence. »

S.L.



Claude Maurice (au premier plan) devant un poulailler entièrement protégé par une clôture électrique. Photos J.-C.OLÉ